

**SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER TUNISIENS
DIRECTION CENTRALE DU DOMAINE FERROVIAIRE
DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
DCDF/DDI N° 02 / 2026**

**PARACHEVEMENT DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER POUR LA
MAINTENANCE DES MODULES DMU ET DES ENGINES DE LA VOIE
A SIDI FATHALLAH**

La Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens (SNCFT) lance un appel d'offres national **géré par l'application TUNEPS** pour la construction d'un atelier pour la maintenance des modules DMU et des engins de la voie à sidi Fathallah.

Les entreprises nationales ou les groupements d'entreprises admis à participer au présent appel d'offres doivent être inscrits sur le système TUNEPS et agréés par le **Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire** pour **au moins l'une** des activités bâtiment suivantes :

- Spécialité **B0**, catégorie **5 ou plus** ;
- Spécialité **B9**, catégorie **5**.

Dans le cas où le soumissionnaire ne dispose que d'un seul des agréments susmentionnés, il est tenu de faire appel à une entreprise disposant de l'agrément manquant, soit dans le cadre d'un **groupement**, soit par le recours à la **sous-traitance**, conformément à la réglementation en vigueur.

Tous les agréments doivent être valables à la date limite de remise des offres.

1. Obtention du cahier des charges et inscription sur le système TUNEPS

La participation au présent appel d'offres doit être **obligatoirement** en ligne à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS.

Pour pouvoir télécharger le cahier des charges et participer en ligne au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent être inscrits au système d'achat public en ligne TUNEPS et doivent posséder un certificat électronique délivré par l'Agence Nationale de Certification Electronique « ANCE » permettant de se connecter en toute sécurité au système.

Pour plus de renseignements sur le système TUNEPS, un manuel d'utilisation détaillant toutes les procédures est disponible sur le site internet suivant www.tuneps-kit.tn.

De même, les soumissionnaires peuvent contacter les services de l'unité d'achat public en ligne par téléphone sur le N° (+216) 70 130 340 ou par e-mail sur l'adresse : Tuneps@pm.gov.tn.

2. Contenu et validité de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire doit être constituée des documents suivants:

- Le cautionnement provisoire d'un montant égale à Cent Vingt mille dinars (**120 000 DT**) dinars valable 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres
- Une offre technique conformément à l'article 11.1 du CCAO.
- Une offre financière conformément à l'article 11.2 du CCAO.
- Les documents administratifs mentionnés à l'article 11.3 du CCAO.

Le soumissionnaire doit envoyer **obligatoirement** son offre à travers le système des achats public en ligne TUNEPS.

Ne sont acceptés par la procédure matérielle que le cautionnement provisoire et les documents administratifs et techniques dont l'envoi hors ligne est expressément autorisé par l'article 11 du CCAO.

Les documents transmis hors ligne doivent parvenir par rapide poste ou déposées directement par porteur (contre remise d'un accusé de réception) au bureau d'ordre central de la SNCFT sis à la gare de Tunis Ville – Place Barcelone – 1001 Tunis.

Le soumissionnaire demeure lié par sa soumission pendant **cent vingt (120) jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

3. Date limite de réception des offres et ouverture des offres

La date limite de réception des offres est fixée pour le **18/06/2026 à 10 h : 00** A cette date, la procédure en ligne sera close et aucune offre ne pourra être acceptée.

De même, les documents reçus hors ligne ne seront pas acceptés s'ils sont reçus après la date limite précitée. Le cachet du bureau d'ordre central de la SNCFT fait foi.

Les offres seront décryptées et ouvertes dans une séance publique le **18/06/2026 à 10 h : 15** au Bureau n° 258 au 2^{ème} étage - Gare de Tunis Ville – Place Barcelone. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister doivent être munis d'une procuration.

LE CHARGE DE LA DIRECTION CENTRALE DU DOMAINE FERROVIARE

H.HANNECHI